



Lotissement  
 "Le Saint Aubin"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 5

Superficie : 493 m<sup>2</sup> env.

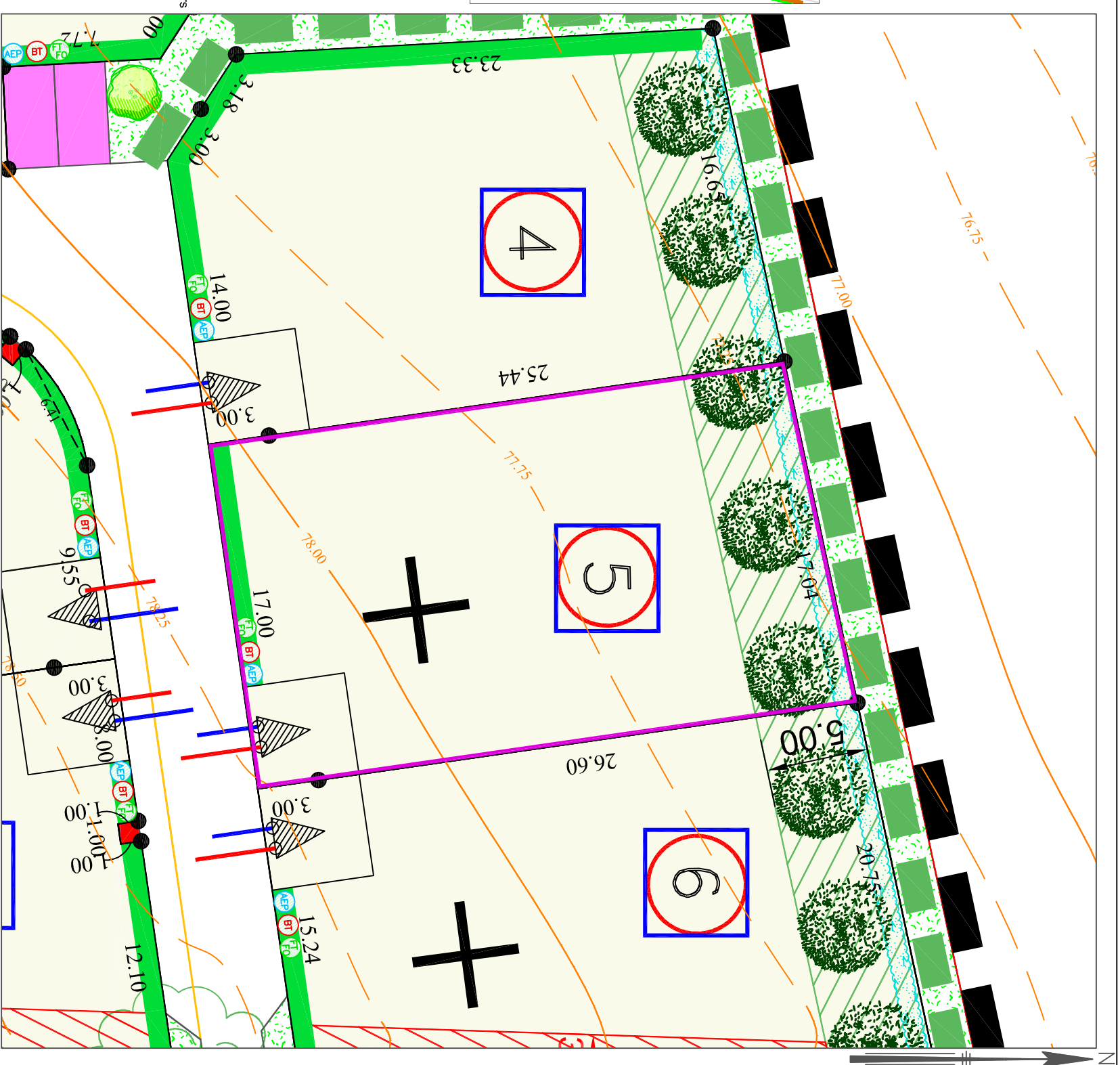
**PLAN PROVISOIRE**



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Périmètre du lotissement  |  | Lot avec une côte de seuil des constructions pouvant être contrainte pour un raccordement gravitaire aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (se référer au plan projet PA8a)         |
|  | Surfaces cessibles  |  | Rétention des eaux pluviales de 2m <sup>3</sup> minimum imposée sur chaque lot à la charge des acquéreurs  |
|  | Chaussée  |  | Sens de faillage imposé du volume principal de la construction principale (2 possibilités sont laissées sur chaque lot)  |
|  | Places de stationnement dans les espaces communs en enrobé de couleur                             |  | Frange paysagère arborée à créer en domaine privé par les acquéreurs sur 5,00m de largeur  |
|  | Trottoirs en enrobé (1,50m)   |  | Zone non aedificandi hors travaux de clôture   |
|  | Encoche pour implantation candélabre (position pouvant être ajustée en phase travaux)             |  | Surplomb de la ligne électrique (Zone non aedificandi de la construction principale)   |
|  | Espaces verts   |  | Hales arbutives à planter par les acquéreurs (largeur 1,00m) en dehors des accès aux lots et éventuelles constructions implantées en limite  |
|  | Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)                                     |  | Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)   |
|  | Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)                           |  | Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum |
|  | Sente emherbée (mélange terre-pierre)   |  | Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum |
|  | Emplacement réservé pour création par la commune d'une future piste piétonne le long de la RD 131 |  | Accès automobile au lot (largeur 4,00m)  |
|  | Sens de circulation des véhicules   |  |  |



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE
- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffrets électriques
- Regard téléphonique et fibre optique
- Citerneau d'eau potable
- Boîte de Branchement Eaux Usées
- Boîte de Branchement Eaux Pluviales

**Nota:**  
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.